REPUBLIQUE DE GUINEE Travail Justice Solidarité COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE CENI

COMMUNIQUE

Le 31 juillet 2017, nous avons saisi la Cour Constitutionnelle d'une requête en annulation du vote du 4 juillet 2017. Ce jour, la Cour a jugé conforme la procédure utilisée.

Nous prenons acte de la décision de la Cour Constitutionnelle intervenue ce lundi 14 août 2107, confirmant M. Amadou Salifou Kébé comme Président de la CENI.

A cet effet, j'adresse mes félicitations à M. Kébé auquel je souhaite mes vœux de réussite à la tête de l'institution électorale.

Je remercie tout le personnel de la CENI qui a œuvré à nos côtés durant ces années pour relever les dédis liés à l'organisation des différentes élections.

Nos remerciements vont également aux populations guinéennes qui nous ont apporté leur soutien nécessaire ainsi que leur confiance.

Nous remercions l'ensemble des acteurs de la classe politique et les organisations de la société civile pour leur soutien tout au long de ces années.

Il en est de même pour la l'ensemble des acteurs médiatiques et les partenaires techniques et financiers de la Guinée.

Nous remerciements vont au Chef de l'Etat et au gouvernement de la République de Guinée pour leur appui.

Nous renouvelons notre gratitude à Dieu le Tout Puissant et implorons sa grâce et sa miséricorde.

Conakry, le 14 août 2017